

COMPTE RENDU de la REUNION de CONSEIL du 18 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 18 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BARBÉ, Maire.

Étaient présents : tous sauf Stève DAVID et Julien MARQUET, excusés.

Secrétaire : Chrystelle BOUZON.

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

Intercommunalité : Convention Territoriale Globale.

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer **le projet de territoire** pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic réalisé au préalable sur l'ensemble du Pays de Craon, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Démarche CTG poursuit 4 enjeux majeurs :

- Ø Proposer un projet familial et social adapté à chaque territoire,
- Ø Rendre plus lisible les actions communes avec la construction d'un projet global,
- Ø Renforcer le travail entre les institutions,
- Ø Dégager les moyens pour développer des actions innovantes et expérimentales sur le territoire du Pays de Craon

La CTG garantit l'application des 5 principes socle de ce cadre politique de référence :

- Ø La complémentarité des politiques menées dans un souci de cohérence et d'efficacité,
- Ø La recherche de l'équité territoriale pour être au plus près des besoins et corriger les inégalités socio-démographiques et de territoire,
- Ø L'accessibilité aux services pour l'ensemble des utilisateurs sans discrimination,
- Ø L'ancrage territorial des actions menées qui peuvent être spécifiques selon les communes,
- Ø La participation des habitants au projet de territoire.

· **Après en avoir délibéré,**

· **Le conseil municipal s'engage dans la démarche de Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocations familiales du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 et avec l'ensemble des communes du territoire du Pays de Craon. Cet engagement implique de prendre actes du plan d'actions et du principe de financement de la CTG ("bonus territoire" inscrit dans les conventions d'objectifs et de gestions pour tous les équipements soutenus") .**

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que toutes pièces et actes utiles.

LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE

Police municipale : cimetière-révision des tarifs des concessions du cimetière.

Le Conseil Municipal décide de modifier la durée et le montants des concessions traditionnelles et des cavurnes à compter du 01 janvier 2022 comme suit :

Concession traditionnelle	
Durée concession 15 ans	60 euros
Durée concession 30 ans	120 euros
Cavurne	
Prix d'achat : 250 euros	
Durée concession 15 ans	40 euros
Durée concession 30 ans	60 euros

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents les durées et tarifs établis ci-dessus et dit que la délibération 2012-38 concernant la répartition du montant de la redevance des concessions dans le cimetière est maintenue concernant la vente des concessions traditionnelles, 2/3 du montant pour la commune et 1/3 du montant pour le Centre Communal d'Action Sociale. La vente et la concession des cavurnes revient en totalité à la commune.

Police municipale : établissements recevant du public.tarifs de location de la salle communale.

Le Conseil Municipal décide de revaloriser les montants de location appliqués à la grande salle communale du 8, rue de la Poste à compter du 1er janvier 2023.

GRANDE SALLE

Tarif	Commune	Hors commune
Journée jusqu'à 2 heures du matin	150,00 €	180,00 €
Week-end	210,00 €	250,00 €
Saint Sylvestre	250,00 €	290,00 €
Vin d'honneur (manifestations, mariage, sépulture ...)	60,00 €	70,00 €
Location vaisselle	0,50 €	
Forfait ménage	30,00 €	
Activités sportives cotisation annuelle	100,00 €	
Caution restituée 1 semaine après l'état des lieux	400,00 €	
Acompte et assurance	30% à la réservation + attestation d'assurance	

Cette proposition de tarification est validée à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Police municipale : divagation animale, chiens dangereux-prestations de services « fourrière animale » - renouvellement de convention.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2017, la commune a signé une convention avec la société « L'Arche de Nos Compagnons » de Saint-Germain-du-Pinel (35) pour le ramassage et l'accueil des animaux errants ou divagants sur la voie publique.

Cette convention arrive à terme le 31 décembre 2021.

« L'Arche de Nos Compagnons » a adressé une nouvelle convention pour l'année 2022 renouvelable, par reconduction tacite, des années 2023 à 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention de ramassage et d'accueil des animaux errants, prenant effet au premier janvier 2022, renouvelable 3 fois, soit une durée totale de quatre ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention,
- Accepte que cette convention soit effective au premier janvier 2022, pour une durée de quatre ans,
- **Donne tout pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place des présentes.**

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : budget Commune - décision modificative n°3.

Afin de pouvoir régler les intérêts des emprunts à l'échéance, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications suivantes :

Section de fonctionnement	
dépenses	dépenses
C/022 : - 700,00 euros	66111/66 : + 700,00 euros

Subventions : subvention au titre de la DETR-DSIL 2022.

Madame le Maire rappelle que la commune a pour projet la construction d'une structure multi-sports de type city-stade, installation urbaine dédiée à la pratique d'activités sportives.

Composé de plusieurs zones ou terrains dans lesquels il est possible de pratiquer en accès libre et en extérieur une activité physique, cet équipement sportif dédié aux collectivités s'implante dans tous types d'environnement et peut être aussi utilisé dans le cadre des activités périscolaires par une école. Tout en assurant la sécurité des enfants, il pourra participer pleinement au développement de l'apprentissage du sport et de ses bénéfiques.

Madame le maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide de l'État pour un montant global de euros Hors Taxes de travaux.

⇒ **Plan de financement :**

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
City-stade	70 000,00 €	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	30 000,00 €
Plate-forme	30 000,00 €	Aide ANS	50 000,00 €
		Autofinancement	20 000,00 €
Total investissement	100 000,00 €	Total financement	100 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter la dite subvention et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de cette demande.

Contributions budgétaires des EPCI aux communes membres : Transfert de charges 2021 – approbation rapport CLECT

Madame le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 9 septembre 2021, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées. Elle donne lecture du rapport joint en annexe.

Dans le cadre du présent rapport, il a été procédé à l'actualisation des charges de la GEMAPI et à l'intégration des charges liées à la prise de compétence Mobilité. Cette actualisation permet de fixer les AC définitives pour 2021 (cf. rapport de la CLECT), celles-ci intégrant également les charges attachées au SIG et IADS ainsi que la recette se rapportant à l'IFER éolien.

Les attributions de compensation définitives 2021 se présentent comme suit :

Code Insee	Communes	AC DEFINITIVES 2020	AC DEFINITIVES 2020 SANS SIG IADS IFER L=8H	Impact SIG 2021	Impact IADS 2021	Impact IFER 2021	AC PROVISOIRES 2021	Impact GEMAPI	Mobilité Prorata 2021	AC DÉFINITIVES 2021	Mobilité Impact prorata 2022
Secteur Cossé le Vivien											
53011	Assiès	-1 608	1 314	-920	-2 080		-1 686	-4 850		-6 536	
53053	La Chapelle Croisnatais	-16 910	-15 840	-368	-721		-16 929	2 696		-14 233	
53075	Cosmes	-10 351	-9 520	-263	-548		-10 359	727		-9 632	
53077	Cossé-le-Vivien	336 401	333 949	-3 341	-8 833	12 493	336 258			336 258	
53082	Courbevalle	-13 885	-12 066	-875	-1 201		-13 942	-3 916		-17 858	
53083	Quillé	-96	2 475	-907	-1 678		-108			-108	
53102	Gastines	-16 210	-15 729	-174	-318		-16 221	874		-15 347	
53123	Leubrières	-14 859	-13 963	-375	-547		-14 885			-14 885	
53161	Méral	-8 813	-5 786	-1 152	-1 348		-8 886			-8 886	
53185	Quelaines St Gault	-8 059	-8 793	-2 267	-4 524	7 493	-8 094	-12 070		-20 164	
53250	Saint-Pois	-19 191	-17 921	-424	-873		-19 218			-19 218	
53260	Simple	24 792	25 965	-449	-708		24 811			24 811	
	Total secteur Cossé le Vivien	251 211	264 085	-11 344	-21 973	19 973	250 741	-16 539	0	234 202	0
	Total AC positives (à verser aux Ctes)	361 193	359 914				361 066			361 066	
	Total AC négatives (à percevoir des Ctes)	-109 982	-95 929				-110 328			-120 867	

Code Insee	Communes	AC DEFINITIVES 2020	AC DEFINITIVES 2020 SANS SIG IADS IFER L=8H	Impact SIG 2021	Impact IADS 2021	Impact IFER 2021	AC PROVISOIRES 2021	Impact GEMAPI	Mobilité Prorata 2021	AC DÉFINITIVES 2021	Mobilité Impact prorata 2022
Secteur Craon											
53010	Athée	-41 394	-39 720	-527	-1 173		-41 420	6 635		-34 785	
53018	Ballots	17 580	21 260	-1 357	-2 410		17 493			17 493	
53035	Bouchamps-les-Craon	-30 332	-28 606	-802	-1 182		-30 390	2 679		-27 711	
53038	Chérancé	-17 522	-17 354	-165			-17 519	3 681		-13 838	
53084	Craon	772 066	786 505	-4 817	-9 900		771 788			771 788	
53080	Denazé	-8 379	-8 210	-173			-8 383	962		-7 421	
53135	Livré-la-Touche	-72 040	-69 824	-785	-1 471		-72 080	970		-71 110	
53148	Mée	-13 650	-13 421	-338			-13 659	112		-13 547	
53165	Nièves	-9 544	-8 517	-370	-580		-9 567			-9 567	
53180	Pommebeux	-60 634	-58 549	-897	-1 427		-60 673			-60 673	
53251	St Quentin les Angès	-17 721	-16 378	-470	-990		-17 778			-17 778	
	Total secteur Craon	518 430	547 186	-10 201	-19 173	0	447 812	15 039	0	462 851	0
	Total AC positives (à verser aux Ctes)	789 646	807 765				788 281			788 281	
	Total AC négatives (à percevoir des Ctes)	-271 216	-260 579				-271 468			-260 430	

Secteur Renazé		AC DEFINITIVES 2020	AC DEFINITIVES 2020 SANS SIG IADS I FER L-BH	Impact SIG 2020	Impact IADS 2020	Impact I FER 2020	AC PROVISOIRES 2021	Impact G EM API	Mobilité Prorata 2021	AC DEFINITIVES 2021	Mobilité Impact prorata 2022
53073	La Boissière	2 159	2 282	-123			2 157	1 570		3 727	
53041	Brains/les Marchés	5 078	5 355	-286			5 069	206		5 275	
53073	Comptier	234 013	236 673	-648	-1 762		233 966			233 966	
53053	Fontaine Couverte	21 109	22 338	-458	-792		21 088	482		21 570	
53153	Renazé	285 471	292 473	-2 670	-4 491		285 312		-4 125	281 187	-4 124
53191	La Roë	4 889	5 661	-255	-534		4 871	206		5 077	
53192	La Rouaudière	5 900	6 235	-337			5 898			5 898	
53197	St Aignan/Roë	30 915	33 557	-945	-1 750		30 862			30 862	
53214	St Erblon	6 262	6 440	-178			6 262	-1 067		5 195	
53240	St Martin du Limet	18 126	19 386	-459	-818		18 109			18 109	
53242	St Michel de la Roë	8 533	9 335	-274	-529		8 532	103		8 635	
53253	St Saturnin du Limet	146 320	147 832	-532	-1 001		146 299			146 299	
53253	La Belle Crochaise	47 628	50 125	-954	-1 535		47 606			47 606	
53259	Senonnes	12 819	14 022	-389	-645		12 808			12 808	
Total secteur Renazé		829 222	851 714	-8 848	-14 057	0	828 839	1 500	-4 125	826 214	-4 124
Total AC positives (à verser aux Cnes)		829 222	851 714				828 839			826 214	
Total AC négatives (à recevoir des Cnes)		0	0				0			0	
Totaux			1 662 985	-30 363	-35 203	19 973	1 527 392	0	-4 125	1 523 267	-4 124
Total AC positives (à verser aux Cnes)		1 980 061	2 019 350				1 979 169			1 976 584	
Total AC négatives (à recevoir des Cnes)		-381 198	-356 405				-381 787			-353 297	

M. le Président de la Communauté de Communes a notifié le rapport aux communes le 6 octobre 2021, qui disposent désormais d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour se prononcer.

Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer quant à ce rapport.

*Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce rapport.*

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Environnement: eau, assainissement-ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général pour des travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du Semnon - avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique.

En préambule de la délibération transcrite ci-dessous, le Conseil Municipal de SENONNES confirme avoir reçu en annexe de la convocation de réunion de conseil de ce jour, une note explicative de synthèse concernant l'autorisation au titre de l'Article L.214-3 et déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du code de l'Environnement concernant des travaux de restauration et d'entretien du cours d'eau Le Semnon et de ses affluents.

Par arrêté inter-préfectoral en date des 03, 10 et 20 octobre 2021, une enquête publique préalable à autorisation est ouverte du mardi 2 novembre (9 heures) au mercredi 24 novembre (17heures 30) à la demande du syndicat mixte du bassin du Semnon, en vue d'obtenir une déclaration d'intérêt général pour des travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du Semnon.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil Municipal est consulté et émet un avis sur cette demande d'autorisation.

Au vu de ces différents éléments, le Conseil Municipal de SENONNES émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

DIVERS

Aménagement du pourtour de l'église : afin de finaliser l'aménagement il est envisagé d'installer un range-vélos et un coffrage bois pour protéger les bouteilles de gaz.

Réfection du calvaire : À l'initiative de Monsieur Claude ROBERT qui a déjà entrepris une partie des travaux de réfection et à sa demande, la commune s'engage à acheter de la peinture afin de finaliser la remise en état du calvaire situé rue Jean Boby.

Local commercial au 28 bis rue Jean Boby : le local est toujours libre à la location. Une information sera portée à la connaissance des lecteurs du bulletin municipal et l'annonce sur « Le Bon Coin » sera rediffusée.

Équipements des services techniques : l'achat de petit matériel est prévu pour un montant de 3 525 euros T.T.C.

Illuminations de fin d'année : la date du 04 décembre est retenue pour l'installation des illuminations dans le bourg de Senonnes.

Logements communaux du 23 et 30 rue Jean Boby : les radiateurs électriques des logements communaux ont été changés pour un montant global de 6 180,84 euros.